

**ASSEMBLÉE NATIONALE**2 février 2023

---

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 17535

présenté par

Mme Lebon et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 11.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement sont opposés à la suppression des régimes spéciaux visés à l'article 1er, et en particulier de celui des industries électriques et gazières.

Ils soulignent, d'une part, que l'Etat a une forte part de responsabilité dans le déficit démographique de ces régimes qui est lié au gel progressif des recrutements notamment dans les entreprises publiques de transport. Or ce déficit démographique explique au moins pour moitié le déséquilibre financier chronique de ces régimes.

Ils relèvent, d'autre part, que ces régimes ont déjà subi plusieurs réformes successives visant à rapprocher les régimes spéciaux du régime de la fonction publique, lui-même aligné sur le régime général.

Ils notent, enfin, que l'un des aspects importants des régimes spéciaux est la prise en compte de la pénibilité et de ses effets. Ce sont, en effet, des régimes qui, contrairement au régime général, compensent notamment par un départ anticipé les effets de la pénibilité subie au travail.